



PLANNING DU SALON

DATES ET HORAIRES

				EXPOSITION						
VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI		
4 mars	5 mars	6 mars	7 mars	8 mars	9 mars	10 mars	11 mars	12 mars		
MONTAGE STANDS NUS		MONTAGE						DÉMONTAGE		
8h30-17h		8h30-17h 7h30-22h						7h30-17h30 7h30-12h		
ÉLECTRICITÉ SUR STAND										
7h30-17h		7h30-17h		7h30-17h		7h30-22h		24h/24h	24h/24h	24h/24h coupure 18h
ACCÈS EXPOSANTS										
7h30			8h			8h				
OUVERTURE AU PUBLIC										
8h30-18h			8h30-19h			8h30-17h				
DÉMONTAGE										
18h-22h										

ATTENTION ! Pour toutes autres dates et horaires, merci de faire une demande de dérogation sur votre espace technique en ligne.



CONSIGNE DE MONTAGE

POINT DE VIGILANCE LIVRAISON MACHINE :

- › Livraison de vos machines sur stand et stockage possible à partir du jeudi 03 mars de 8H30 à 18H30 – SUR DÉROGATION UNIQUEMENT*

*Merci de faire votre demande de dérogation directement sur votre espace technique en ligne.

- › Pour réserver votre transporteur, manutentionnaire et votre zone de stockage, contactez notre partenaire officiel la société GONDRAND :

Contact : Sylvie MOLL au 06-21-83-37 -55
Mail : sylvie.moll@gondrand.fr

Transports aller / retour National & International, et manutention.

Téléchargez votre formulaire de réservation sur votre espace technique en ligne.

RAPPEL des dates & horaires de montage :

- › Vendredi 04 mars : De 8H30 à 17H00
- › Samedi 05 mars : De 8H30 à 17H00
- › Dimanche 06 mars : De 8H30 à 17H00
- › *Lundi 07 mars : De 7H30 à 22H00

* Interdiction de circuler dans les halls avec chariots
Uniquement sur dérogation de 7h30 à 14H30

Électricité : Mise sous tension de 7h30 à 17H00 du vendredi 04 au dimanche 06 mars et de 7H30 à 22H00 le lundi 07 mars.

Air comprimé : Mise sous pression le lundi 07 mars uniquement entre 10H00 et 12H00

Merci de faire attention au maniement des vannes lors de la mise sous pression.

Eau : Uniquement sur dérogation auprès de l'organisateur.

Merci d'imprimer le pass montage et démontage, **OBLIGATOIRE** pour pouvoir accéder aux abords des halls. Sans ce pass vous serez redirigé sur un parking de rétention, le temps d'identification de votre véhicule.

Stationnement limité à 30 minutes aux abords des halls. Une fois le déchargement fini, stationnement sur les parkings A et C.

Pour rappel, **l'entrée des véhicules dans les halls est strictement interdite.**

Attention ! Les chariots élévateurs sont strictement interdits dans le hall 6. Seuls les transpalettes à main ou électriques sont autorisés.
Poids maximum autorisé : 500kg/m²



CONSIGNE DE DÉMONTAGE

Dates et horaires de démontage des stands et enlèvement des machines :

› HALLS 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

JEUDI 10 mars à partir de 18H00 jusqu'à 22H00 :

17H : Fermeture du salon. **Aucun matériel ne quittera les stands avant cet horaire.**

18H : Accès des transpalettes et des nacelles & Accès des véhicules légers aux abords des halls

19H : Accès des chariots élévateurs et tout autre engin de manutention dans les halls (sauf hall 6).

21H : Accès des Poids lourds aux abords des halls

› Vendredi 11 mars de 8H30 – 17H30

› Samedi 12 mars de de 8H30 - 12H – **DERNIER DÉLAIS !**

Informations complémentaires :

› Électricité :

Fin de la mise sous tension le :

Jeudi 10 mars à 18H

› Air Comprimé :

L'air comprimé sera coupé le :

Jeudi 10 mars à 18H

› Accès des véhicules :

Pour rappel, l'entrée des véhicules dans les halls est strictement interdite.

Tout poids lourds se présentant avant 21H00 sera automatiquement dirigé vers un parking de rétention. Aucune possibilité de dérogation.

› Enlèvement des déchets :

Attention : suite à des abus de stand non démonté ou des déchets laissés sur place, durant le démontage. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'enlèvement de vos déchets au démontage de votre stand. Une mesure de surveillance sera mise en place pour cette nouvelle édition du CFIA 2022.

L'enlèvement des déchets de stand au démontage est à la charge de l'exposant. Pour cette nouvelle édition du CFIA Rennes 2022, des consignes strictes sont données aux responsables de la sécurité et du gardiennage du salon pour surveiller le démontage ou la démolition des structures de stands.

À savoir : l'enlèvement sur les murs ou bardages des graffitis, clous, l'enlèvement de sable, terre, graviers, végétaux laissés par les fleuristes et les décorateurs.

En aucun cas, le démontage et l'enlèvement des déchets des stands n'incombent à l'organisateur de l'événement. Tout abus (stand non démonté ou déchets laissés sur place) générera une facturation supplémentaire adressé à l'exposant suivant un coût de 150 € par m³.

Seul l'exposant est responsable du démontage et de l'enlèvement des déchets de son stand, quelles que soient les entreprises intervenues sur votre stand (décorateurs, installateurs).

› Restitution des emplacements :

L'emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les débris (moquette, bois, scotchs, signalétique, emballages, etc...) doivent être retirés. Les dégâts et/ou les déchets constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant. L'exposant est responsable de son personnel et ses prestataires (standiste compris).

› Surveillance des stands :

Il est recommandé aux exposants de rester sur leurs stands pendant l'évacuation du public, également pendant toute la durée du démontage.

La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat, l'organisateur ne pourra donc pas être tenu responsable de tout vol ou dégradation.

Vous pouvez faire surveiller, surtout la nuit et pendant le démontage, vos installations (commande auprès du prestataire référant ACP). Attention, les risques de vols sont importants pendant les phases de montage et démontage.